

Image not found or type unknown



Pas de raccordement électrique : viabilisation du terrain

Par **bisdee971**, le **08/03/2012** à **15:39**

Bonjour, rnrn Il y a environ 10 mois de cela j'ai hacheté un terrain "viabilisé" à un promoteur. L'acte notarial a été établi en juin 2011. A ce jour il se trouve que le raccordement électrique n'est toujours pas fait car mon coffret n'était pas équipé. Cela fait 3 mois que le constructeur nous a remis nos clés et je n'ai toujours pas l'électricité. EDF me demande un n° de point de livraison pour intervenir mais vu que le raccordement n'a pas été fait en temps et heure. Nous sommes dans l'attente. rnrn Aujourd'hui la maison est très humide car pas de chauffage, les murs commencent à se fissurer, et la peinture s'écaille ????? rnrn Je voudrais savoir mes droits, sur quels articles me reposer pour obliger le promoteur à faire le raccordement urgemment et si possible demander des dommages et intérêts.